



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
3 juin 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application
Septième réunion
Nairobi, 4–12 août 2026
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire *
**Mobilisation des ressources et mécanisme de
financement : mobilisation des ressources**

Entraves à l'efficacité du financement mondial de la biodiversité

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision 16/34, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé d'appliquer les articles 21 et 39 de la Convention et de combler le déficit de financement de la biodiversité d'ici à 2030, par :

a) la mise en place de l'arrangement permanent concernant le mécanisme de financement prévu à l'article 21 de la Convention ;

b) l'évaluation et l'amélioration de la mobilisation de financements provenant de toutes les sources.

2. Pour progresser vers ces objectifs, la Conférence des Parties a établi, dans la même décision, un processus intersessions, selon la feuille de route initiale, comprenant l'accomplissement d'ici à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties de ce qui suit :

a) l'élaboration plus avant des critères relatifs à la structure institutionnelle chargée de faire fonctionner le mécanisme de financement, en tenant compte de la synthèse des avis figurant dans l'annexe II à la décision 16/34;

b) le recensement des obstacles à l'efficacité du financement mondial de la biodiversité et, sur cette base, la recommandation d'éléments en vue de son renforcement.

3. Le présent document propose, s'agissant de l'alinéa b) du paragraphe 2, une base analytique cohérente destinée à appuyer les délibérations de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa septième réunion, concernant cette question. Cette analyse tient compte des mesures déjà recensées par les Parties au paragraphe 20 de la décision 16/34, qui pourraient contribuer plus avant à combler le déficit de financement de la biodiversité au niveau mondial. L'instauration et l'efficacité de bon nombre de ces mesures sont entravées ; celles-ci sont donc analysées dans le cadre de l'examen global.

4. Des obstacles ont par ailleurs été constatés à la suite de l'examen portant sur l'application de la stratégie relative à la mobilisation des ressources, figurant dans le document CBD/SBI/7/3/Add.2 et dans le document d'information correspondant, établi à partir des septièmes rapports nationaux

* [CBD/SBI/7/1](#).

récemment présentées ainsi que des données et informations disponibles les plus récentes, publiées depuis l'adoption de la décision [16/34](#).

5. De plus, l'analyse présentée dans le présent rapport est éclairée par les avis et les exemples communiqués par les participants à l'atelier sur la mobilisation des ressources, qui avait été facilité par le Secrétariat à Rome du 10 au 13 février 2026.

6. Les informations fournies dans le présent document s'inscrivent dans le prolongement de l'analyse du paysage du financement de la biodiversité menée par le Secrétariat avant la seizième réunion de la Conférence des Parties¹ et les activités entreprises par le Secrétariat depuis cette réunion.

7. L'une des hypothèses de base retenues dans cette analyse est que l'efficacité du financement de la biodiversité doit être évaluée à l'aune des résultats globaux obtenus en matière de biodiversité, en tenant compte tant des flux financiers que des orientations gouvernementales favorables à la biodiversité, ainsi que de la mesure dans laquelle les activités économiques en cours et les incitations financières produisent sur la biodiversité des effets négatifs qui sont à même d'atténuer ou de neutraliser les progrès accomplis.

II. Approche analytique : efficacité du financement mondial de la biodiversité

A. Définition de « l'efficacité » dans le contexte du financement de la biodiversité

8. Aux fins de la présente étude, on entend par « financement efficace de la biodiversité au niveau mondial » les flux financiers publics et privés, tant internationaux que nationaux, qui, individuellement et collectivement :

- a) sont conformes aux objectifs de la Convention ;
- b) sont conformes aux objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- c) produisent des résultats mesurables et durables sur le plan de la biodiversité ;
- d) permettent d'aboutir à ces résultats sans susciter d'effets environnementaux ou sociaux involontaires qui compromettent les résultats à long terme.

9. Ainsi, l'efficacité du financement de la biodiversité au niveau mondial n'est pas binaire. L'efficacité des flux financiers peut varier en fonction :

- a) de l'ampleur et de la prévisibilité des ressources ;
- b) de la conformité de ces flux avec les stratégies et priorités en matière de biodiversité ;
- c) des dispositifs de gouvernance, de garantie et de responsabilité ;
- d) des moyens institutionnels d'exécution ;
- e) de leurs effets réciproques sur les mesures incitatives, notamment les subventions et les activités économiques préjudiciables à la biodiversité.

B. Approche analytique au recensement des obstacles

10. Les obstacles sont repérés par la voie d'une approche diagnostique axée sur les contraintes structurelles et systémiques chroniques, observées dans les différentes régions, sources de financement et contextes institutionnels. Dans la présente étude, une entrave désigne une situation ou une dynamique réduisant systématiquement la probabilité que le financement de la biodiversité permette d'atteindre les résultats escomptés sur le plan de la biodiversité.

11. L'analyse s'articule autour de trois éléments :

¹ Voir [CBD/COP/16/INF/32](#).

a) Causalité : les obstacles sont examinés sous l'angle de la capacité d'entraver les résultats et ne sont pas considérés comme de simples défis descriptifs ;

b) Hétérogénéité : les obstacles se manifestent de différentes manières selon les pays et les contextes, et aucune contrainte n'est universellement applicable ;

c) Caractère descriptif : le fait de recenser les obstacles n'entraîne pas une hiérarchie normative de solutions ou d'obligations.

III. Entraves à l'efficacité du financement mondial de la biodiversité

A. Incohérence des politiques, faiblesse des synergies et difficultés d'intégration

12. L'efficacité du financement de la biodiversité est freinée par la faible intégration des éléments relatifs à la biodiversité tant dans le paysage financier global que dans les politiques économiques et sectorielles plus larges.

13. Dans beaucoup de cas, le financement de la biodiversité est dissocié des décisions prises dans les secteurs qui sont à l'origine des principaux facteurs de perte de biodiversité, comme l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, le commerce et la planification du développement². Une fragmentation comparable existe entre les différents instruments financiers dans le paysage mondial du financement de la biodiversité, ce qui entrave encore davantage la capacité d'exploiter et d'accroître les synergies entre les donateurs, les systèmes nationaux de financement et les banques multilatérales de développement.

14. Faute d'une approche globale d'intégration :

a) les résultats obtenus en matière de biodiversité sont compromis par les directives et les investissements dans d'autres secteurs ou instruments de financement ;

b) le financement est consacré à l'atténuation plutôt qu'à la prévention des effets ;

c) des occasions sont manquées de mettre à profit des flux financiers plus importants en faveur de résultats bénéfiques pour la biodiversité, à l'aide notamment de meilleures synergies avec le financement de l'action climatique ou le secteur privé.

15. Le non-alignement des politiques relatives à la biodiversité, au climat, au commerce, à la fiscalité et à la coopération pour le développement réduit l'efficacité du financement de la biodiversité et renforce la nécessité de parvenir de toute urgence à une meilleure cohérence entre les cadres de politique générale. Il est primordial de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à atteindre la cible 14 du Cadre afin d'aborder cette question à un niveau systémique. Le renforcement du rôle des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en tant que cadres impliquant l'ensemble de l'administration et de la société, constitue un outil permettant aux Parties d'accroître la cohérence des politiques afin de renforcer l'efficacité du financement de la biodiversité.

16. Dans leurs septièmes rapports nationaux, plusieurs Parties ont manifesté leur volonté de mieux intégrer la biodiversité à leurs politiques nationales. Le partage des enseignements tirés et des nouvelles pratiques optimales au moyen du centre d'échange d'informations de la Convention peut aider à transposer ces enseignements et pratiques.

17. Une faible harmonisation du financement de la biodiversité avec celui de l'action climatique peut produire un chevauchement ou une dilution des activités dans ces deux domaines ; l'action menée dans l'un pourrait même avoir des effets négatifs imprévus sur l'autre. Pour y remédier, il faut redoubler d'efforts pour créer des synergies entre le financement de la biodiversité et celui de l'action climatique, afin d'en renforcer l'efficacité et de veiller à éviter les conséquences négatives imprévues. Les mesures visant à optimiser les synergies entre le financement de la biodiversité et celui de l'action climatique sont décrites au paragraphe 8 du projet de décision figurant dans la

² Voir document CBD/SBI/7/12 pour une analyse détaillée des entraves à l'intégration.

recommandation 6/1 de l'Organe subsidiaire, et celles visant à recenser et instaurer des synergies éventuelles en matière de biodiversité et de climat sont décrites à l'alinéa a) du paragraphe 6 du projet de décision figurant dans la recommandation 27/3 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

18. D'autres options pourraient également être envisagées, ayant trait à des instruments spécifiques destinés à favoriser la création de synergies pendant la préparation des projets, comme une meilleure intégration des éléments relatifs à la biodiversité et au financement de l'action climatique dans l'appui fourni par les mécanismes de financement.

19. Enfin, il est capital de renforcer les synergies avec le secteur privé par la voie de signaux politiques et de mesures incitatives plus efficaces (voir la sous-section suivante) afin d'améliorer non seulement le volume des flux financiers, mais aussi leur efficacité.

B. Subventions et flux financiers préjudiciables à la biodiversité

20. Dans son rapport le plus récent sur l'état du financement de la nature, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a relevé qu'en 2023, 7 300 milliards de dollars avaient été consacrés à des activités nuisibles à la nature, à savoir des subventions aux combustibles fossiles et des investissements dans des secteurs à fort impact tels que les services publics et l'énergie, soit 30 fois le montant investi dans des solutions fondées sur la nature³.

21. Des subventions nuisibles à l'environnement, des régimes fiscaux préférentiels et des cadres d'investissement public mal alignés ont souvent pour effet de réduire le coût des activités portant atteinte à la biodiversité ou de protéger ces activités des signaux du marché indiquant des dommages écologiques. Ces incitations peuvent entraîner un écart substantiel dans les flux bénéfiques pour la biodiversité, neutralisant ou inversant de fait l'incidence du financement de la biodiversité. Leur persistance constitue un obstacle structurel majeur à l'efficacité du financement de la biodiversité.

22. Il est essentiel de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à atteindre la cible 18 du Cadre afin de débloquer des fonds en faveur de la biodiversité qui pourraient être considérables, permettant ainsi des investissements plus sûrs et à long terme dans ce domaine. Des outils tels que *BIOFIN Workbook*⁴ et *La nature des subventions*⁵, qui prennent en considération les complexités inhérentes à la question, proposent des pistes d'action concrètes.

23. Les flux financiers illicites affaiblissent la capacité budgétaire et la responsabilité, ce qui restreint l'aptitude des administrations à financer les objectifs de biodiversité. Comme le souligne l'étude sur le paysage du financement de la biodiversité réalisée en 2024⁶, les flux financiers illicites, notamment les questions connexes liées à la justice et à l'évasion fiscales, peuvent compromettre l'obtention de fonds en faveur de la biodiversité.

24. Les flux illicites peuvent résulter de l'exploitation illicite, non déclarée et non réglementée des ressources naturelles telles que les forêts ou les stocks de poissons, et le combat mené contre eux fournirait un levier indirect important pour réprimer cette exploitation. On estime par exemple que la criminalité liée au secteur forestier, notamment l'exploitation forestière illicite et le défrichage illégal, génère de 51 milliards à 152 milliards de dollars chaque année⁷. La Banque mondiale estime que les gouvernements perdent chaque année de 6 à 9 milliards de dollars en recettes fiscales du fait

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *State of Finance for Nature 2026: Nature in the Red – Powering the Trillion Dollar Nature Transition Economy* (Nairobi, 2026).

⁴ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD), *BIOFIN Workbook 2024: Finance for Nature* (New York, Initiative de financement de la biodiversité et PNUD, 2024).

⁵ PNUD et Initiative de financement de la biodiversité, *La nature des subventions : Un guide étape par étape pour réorienter les subventions nuisibles pour la biodiversité et améliorer leurs impacts sur les populations et la nature* (New York, PNUD, 2024).

⁶ CBD/COP/16/INF/32.

⁷ C. Nellemann et al, éd. *Atlas mondial des flux illicites* (RHIPTO Norwegian Center for Global Analyses, Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et Global Initiative against Transnational Organized Crime, 2018).

de l'exploitation forestière illégale⁸. Ces montants pourraient servir à l'obtention de résultats en matière de biodiversité et aider à renforcer l'efficacité du financement qui y est déjà consacré.

25. Le règlement des problèmes liés aux flux financiers illicites, la promotion de la justice fiscale et le renforcement de la transparence des systèmes financiers aideraient à garantir un financement et une protection adéquats de la biodiversité et à accroître l'efficacité des mécanismes de financement existants ou nouveaux en faveur de la biodiversité. À cet égard, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé conjointement l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » pour aider les administrations fiscales nationales, en mettant l'accent sur le contrôle des comptes. Au moyen de plus de 110 programmes appliqués dans 70 juridictions en développement, cette initiative a aidé les pays, depuis sa création en 2015, à percevoir 2,4 milliards de dollars de recettes fiscales supplémentaires et à procéder à des redressements fiscaux se chiffrant à 6,39 milliards de dollars⁹. Une coalition a par ailleurs été lancée en 2025 à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, afin d'accélérer la réforme des charges fiscales.

26. Le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 a défini les voies à suivre pour parvenir à des changements plus systémiques, nécessaires à la promotion de la responsabilité, de la transparence et de l'intégrité financières¹⁰. Ces pistes seront primordiales pour renforcer l'ampleur et l'efficacité du financement de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs et les cibles du Cadre.

C. Contraintes sur les plans macroéconomique et du financement public

27. Dans bon nombre de pays, les dépenses consacrées à la biodiversité sont discrétionnaires et fragmentées sur le plan institutionnel, ce qui les rend particulièrement sensibles aux contraintes budgétaires. Même lorsque la biodiversité est reconnue comme une priorité dans les stratégies nationales, les crédits budgétaires peuvent être réduits, reportés ou réaffectés en réponse à des chocs macroéconomiques, à des évolutions géopolitiques ou à d'autres besoins nécessitant des ajustements.

28. Ces pressions ont également un effet sur la prévisibilité des flux financiers publics internationaux, qui est essentielle au succès de la mise en œuvre du Cadre. L'aide publique au développement et le financement concessionnel peuvent diminuer ou fluctuer en fonction des contraintes budgétaires des pays donateurs, des changements géopolitiques ou de priorités concurrentes. L'aide publique au développement des membres et associés du Comité d'aide au développement de l'OCDE a baissé de 23,1 % en 2025 par rapport à 2024. Il s'agit de la plus forte contraction annuelle jamais enregistrée et d'une deuxième année consécutive de recul¹¹. Des baisses similaires sont prévues concernant le financement de la biodiversité¹².

29. Ces contraintes réduisent le nombre de donateurs publics sur le plan international qui participent au financement de la biodiversité, ainsi que le volume de fonds accordés dans l'ensemble. Des tendances similaires pourraient également être observées chez les donateurs privés, ce qui aggraverait les répercussions négatives sur le financement de la biodiversité.

30. La volatilité et la réduction du financement compromettent la planification à moyen et long terme de l'action en faveur de la biodiversité, qui nécessite souvent des investissements soutenus sur de longues périodes. Le contexte macroéconomique pèse donc, à terme, non seulement sur la disponibilité mais aussi sur la stabilité et l'efficacité du financement de la biodiversité.

31. Il est indispensable de renforcer la mise à disposition d'un appui financier opportun et accessible aux Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés

⁸ Banque mondiale, *Illegal Logging, Fishing, and Wildlife Trade: The Costs and How to Combat it* (2019).

⁹ OCDE/PNUD, *Inspecteurs des impôts sans frontières - Dix ans d'assistance en situation réelle à des pays en développement* (Éditions OCDE, Paris, 2025).

¹⁰ Voir [A/75/810/Rev.1](#), annexe.

¹¹ OCDE, « Un déclin historique de l'aide au développement : données préliminaires de l'APD pour 2025 », 9 avril 2026.

¹² OCDE, *Biodiversity and Development Finance 2015–2023* (à paraître).

et les petits États insulaires en développement, ou encore à celles dont l'économie est en transition, afin de combler le déficit mondial de financement en faveur de la biodiversité. Les moyens par lesquels cette action peut appuyer la mobilisation des ressources nationales sont exposés ci-dessous.

32. Faute d'un appui financier opportun, fiable et accessible en faveur de la biodiversité, une conséquence fréquente est le recours excessif à un financement à court terme, axé sur des projets, visant à obtenir des résultats en matière de biodiversité. Si le financement de projets peut étayer des interventions ciblées, souvent à petite échelle, il est peu adapté aux délais longs nécessaires à l'obtention de résultats durables et bénéfiques en faveur de la biodiversité. Un financement non durable risque donc de compromettre la continuité, d'affaiblir les institutions et d'accroître le risque que les progrès accomplis au moyen de projets individuels ne soient pas pérennisés. Une solution possible serait d'envisager des moyens d'affecter des fonds publics à une action pour la biodiversité.

33. La prépondérance des démarches axées sur des projets pourrait donc refléter non seulement les préférences des donateurs, pouvant elles-mêmes découler d'obstacles liés aux règles budgétaires, mais aussi des contraintes fiscales et budgétaires plus fortes, entravant la transition vers un financement systémique de programmes à long terme en faveur de la biodiversité. Le financement international de la biodiversité doit être mieux harmonisé avec les besoins répertoriés à long terme, au-delà des cycles de financement des projets.

34. Enfin, la viabilité de la dette est considérée comme un obstacle macroéconomique majeur à la disponibilité et à l'efficacité du financement de la biodiversité pour de nombreux pays. L'alourdissement du fardeau de la dette, la hausse des taux d'intérêt, la volatilité des taux de change et les contraintes budgétaires restreignent la capacité des administrations d'allouer, de protéger et de pérenniser les dépenses liées à la biodiversité. Les mesures à envisager sont présentées au paragraphe 5 du projet de décision figurant dans la recommandation 6/1¹³.

D. Entraves sur les plans institutionnel et des capacités d'absorption

35. Les entraves sur les plans institutionnel et des capacités d'absorption influent considérablement sur l'efficacité du financement de la biodiversité à tous les niveaux. Elles comprennent notamment la limitation des moyens de préparation et de développement de projets, la fragmentation des mandats entre les différentes institutions, des coûts de transaction élevés et un manque de savoir-faire technique sur les plans de l'exécution et du suivi. Ces problèmes de moyens peuvent également entraîner une faible intégration des politiques de façon plus générale, comme décrit ci-dessus.

36. Maintes fois, les subventions accordées à des projets en faveur de la biodiversité n'ont pas été pleinement utilisées, faute de moyens. Des carences sur ce plan peuvent empêcher le recrutement de personnel technique suffisamment qualifié pour mener à bien les travaux, tandis que des procédures de passation de marchés compliquées et inadaptées peuvent retarder l'exécution des projets au-delà des guichets de financement disponibles.

37. Des contraintes similaires peuvent également entraver le recours efficace à des mécanismes de financement mixte et innovants. Si le financement mixte et d'autres approches innovantes sont souvent cités comme des pistes éventuelles en vue d'accroître le financement de la biodiversité, leur mise en place dépend de l'existence de projets éligibles à un financement, de dispositifs de partage des risques et de moyens institutionnels permettant de structurer et de gérer des montages financiers complexes, et de veiller au suivi du respect des obligations. Dans de nombreux contextes, ces conditions ne sont que partiellement réunies.

38. Le capital d'amorçage et les subventions, tout en étant indispensables pour éprouver des approches et appuyer des interventions à un stade préliminaire, sont souvent mis en place sans

¹³ La question est abordée plus en détail dans l'étude consacrée à la relation entre la viabilité de la dette et l'application de la Convention, demandée par le Secrétariat, qui figure dans le document [CBD/SBI/6/INF/15](#). L'étude fait actuellement l'objet d'un examen par les pairs et sera parachevée à la fin de 2026.

indication claire sur la façon d'opérer une extension ou une transition vers des structures de financement à plus long terme. De ce fait, les subventions peuvent produire des succès ponctuels sans pour autant contribuer à un changement durable ou systémique.

39. Les contraintes varient d'un contexte à l'autre. Certains pays et certaines institutions disposent d'une forte capacité d'action, même dans un contexte budgétaire restreint, tandis que d'autres peinent à absorber les ressources disponibles. Cette dispersion fait ressortir l'importance d'établir une distinction entre des obstacles propres à chaque contexte et des diagnostics généralisés, et de veiller à ce que les mesures visant à accroître l'efficacité du financement de la biodiversité soient adaptées à chaque contexte.

40. Dans de nombreux pays en développement, le déficit de moyens est aggravé par bon nombre d'exigences diverses imposées aux institutions par les donateurs. Ce déficit est souvent cité comme un obstacle, au niveau des projets, à l'efficacité du financement de la biodiversité. Le considérer comme un obstacle systémique plus large pourrait toutefois faciliter l'instauration de changements structurels plus efficaces, comme certaines des réorientations susmentionnées du financement public, qui créeraient une marge de manœuvre budgétaire plus grande permettant aux gouvernements d'investir dans les moyens requis pour une gestion plus efficace de la biodiversité, la restructuration des financements multilatéraux et bilatéraux destinés aux projets en faveur de la biodiversité, compte tenu de la nécessité de disposer de moyens institutionnels suffisants à long terme, et l'amélioration de l'efficacité globale et de la coordination des mécanismes et instruments mondiaux de financement de la biodiversité, en vue de rationaliser les moyens institutionnels requis pour obtenir un plus grand effet.

41. Enfin, une meilleure coordination entre les entités concernées des ministères de l'environnement et des finances permettrait une utilisation plus efficace des ressources.

E. Suivi du financement de la biodiversité et fragmentation de la taxonomie

42. Dans sa décision 16/34, la Conférence des Parties a décidé de combler le déficit de financement de la biodiversité notamment par l'amélioration de l'efficacité, du suivi, de la transparence et de la responsabilité concernant les ressources mobilisées dans le paysage financier mondial de la biodiversité.

43. Des systèmes de suivi efficaces sont indispensables pour mesurer les progrès accomplis au regard de la cible 19 du Cadre et pour accroître la transparence et la responsabilité en matière de financement mobilisé en faveur de la biodiversité. Des taxonomies cohérentes tiennent une place importante à cet égard, dans la mesure où elles servent à déterminer les flux financiers considérés comme relevant du financement de la biodiversité.

44. Une étude sur les possibilités de renforcer le suivi des différentes sources de financement de la biodiversité, élaborée conformément à une demande formulée à l'alinéa b) du paragraphe 25 de la décision 16/34, fournit des précisions complémentaires sur le suivi et l'utilisation des taxonomies et d'autres outils, et sera disponible sous la forme d'un document d'information. Ses principales conclusions sont présentées ci-dessous.

45. Un meilleur suivi des différentes sources de financement de la biodiversité permettra, entre autres avancées :

a) de combler le déficit de financement de la biodiversité, étant donné qu'une amélioration du suivi aide à mieux cerner l'ampleur de ce déficit et ses causes possibles, ce qui peut faciliter la comparaison des flux actuels avec les besoins et le ciblage des ressources provenant de sources tant publiques que privées, nationales et internationales ;

b) d'accroître la responsabilité et la transparence, au moyen d'une meilleure visibilité des sources et des utilisations du financement, et de mieux les aligner sur les objectifs de biodiversité, ce qui réduit le blanchiment écologique et permet de veiller au respect des engagements pris ;

c) d'aligner les flux financiers sur les objectifs de biodiversité, étant donné qu'un suivi plus rigoureux oriente les décisions prises sur le plan de l'investissement et met en évidence la contribution du financement du développement, au sens large, aux objectifs de biodiversité, pour faire en sorte que les financements publics et privés appuient la biodiversité au lieu de lui nuire.

46. Les principaux obstacles au suivi des différentes sources de financement en faveur de la biodiversité sont la fragmentation, les écarts de données, les problèmes de méthode et le manque de moyens.

47. **Fragmentation.** La grande fragmentation des définitions, des institutions et des systèmes de remontée de l'information entrave le suivi du financement de la biodiversité. Il n'existe pas de définition unique et consensuelle du financement de la biodiversité, et les frontières sont floues en raison des chevauchements avec le financement de l'action climatique. Bon nombre d'ensembles de données et de méthodes appliquent des critères et des règles d'attribution contrastés, alors que les données sont dispersées entre différentes institutions, différents pays et divers accords multilatéraux sur l'environnement, ce qui peut entraîner des estimations incohérentes, des doublons, une comparabilité limitée et des difficultés à dresser un tableau cohérent du financement de la biodiversité.

48. **Écarts de données.** D'importants flux financiers liés à la biodiversité, comme ceux provenant des banques multilatérales de développement, des dépenses infranationales et des contributions privées ou philanthropiques, sont souvent manquants, incomplets ou déclarés de manière incohérente. Les données sont fréquemment dispersées entre différentes institutions, obsolètes en raison de cycles de déclaration échelonnés et de longs processus d'analyse et de vérification, voire totalement indisponibles. Même lorsque les données relatives au financement de la biodiversité sont collectées par la voie de systèmes statistiques bien établis, comme le Système de comptabilité environnementale et économique, ces sources ne comportent pas toujours de données suffisamment détaillées sur les flux spécifiques à la biodiversité ; ceux provenant du secteur privé peuvent être plus compliqués à suivre et tous les pays ne communiquent pas leurs données de la même manière. Ces difficultés entravent l'évaluation des niveaux globaux de financement, le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et la fiabilité de l'estimation concernant le déficit de financement de la biodiversité.

49. **Problèmes de méthode.** La diversité des méthodes utilisées par les gestionnaires de données pose des difficultés sur les plans de l'agrégation et de la comparabilité. Faute de systèmes de classification, de coefficients, d'indicateurs et de règles d'agrégation communs, on peut avoir des inexactitudes dans le comptage, tandis que certains instruments (garanties ou fonds propres) sont mal pris en compte dans divers mécanismes de communication de l'information. De nombreux systèmes s'appuient sur des approximations ou des données déclarées par les parties prenantes elles-mêmes, et les indicateurs existants ne fournissent pas la couverture complète nécessaire pour suivre de manière précise et fiable le financement de la biodiversité. Une action substantielle a toutefois été menée ces dernières années aux niveaux national et régional pour régler ces problèmes, notamment en matière de taxonomies. Depuis 2020, plusieurs taxonomies nouvelles ou actualisées ont été publiées, notamment par l'Union européenne, plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Mexique et Panama), la Banque africaine de développement et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et des taxonomies ont été ensuite adaptées au contexte national dans les pays suivants : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

50. **Manque de moyens.** De nombreux pays ne disposent pas des moyens financiers, techniques et institutionnels nécessaires pour surveiller efficacement le financement de la biodiversité. Ils souffrent entre autres problèmes d'une insuffisance de fonds, d'un manque de personnel et de savoir-faire et d'une faiblesse des systèmes statistiques et n'ont pas de bases de données intégrées ou des mécanismes d'étiquetage budgétaire. La communication de l'information n'est pas toujours normalisée et dépend parfois d'un appui extérieur, ce qui entraîne des données incomplètes et

incohérentes et entrave la capacité de surveiller, de signaler et d'utiliser les informations financières à des fins décisionnelles.

51. Il existe des moyens de régler ces problèmes, notamment dans le domaine du financement public tant international que national, ainsi que dans celui du financement privé de manière plus générale, comme indiqué ci-dessous.

52. **Financement public international.** L'harmonisation des définitions, des coefficients et des normes de communication des données peut améliorer la comparabilité, réduire le double comptage et permettre un meilleur suivi. À court terme, une meilleure utilisation des systèmes existants et un renforcement de la communication des données par les organisations multilatérales peuvent en augmenter la couverture et la cohérence. Par exemple, le Système de comptabilité environnementale et économique et d'autres systèmes statistiques bien établis peuvent servir de fondement à une remontée de l'information plus normalisée et à l'élaboration d'approches plus adaptées, capables d'offrir le niveau de détail nécessaire en vue d'un meilleur suivi du financement propre à la biodiversité. À plus long terme, l'élaboration d'un programme de développement au-delà de 2030 offre l'occasion d'harmoniser le suivi du climat et de la biodiversité, de normaliser les règles d'attribution et de mieux surveiller les flux provenant de sources multilatérales et de la région Sud-Sud.

53. **Financement public national.** Des rapports nationaux plus solides et des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, dotés de systèmes de suivi intégrés peuvent favoriser une surveillance plus systématique et plus fiable du financement national de la biodiversité. Une meilleure définition des objectifs et communication de l'information, appuyées par un renforcement des capacités, peuvent accroître la cohérence et la pertinence des données financières. Le renforcement des outils d'étiquetage budgétaire et de suivi peut rehausser la visibilité et l'alignement du financement national sur les objectifs de biodiversité. La poursuite des activités visant à élaborer et instaurer des taxonomies, comme indiqué au paragraphe 49, est essentielle pour régler les problèmes se rapportant au financement public national.

54. **Financement privé.** Un cadre commun assorti de définitions et de classifications normalisées peut notablement permettre un meilleur suivi. Des taxonomies harmonisées et compatibles peuvent renforcer la comparabilité et l'utilisation effective, à condition qu'elles soient d'utilité pratique et s'appuient sur des lignes directrices. Des obligations de divulgation plus strictes, des règles d'attribution plus claires et une meilleure intégration des données peuvent améliorer la qualité et la densité des données.

F. Problèmes de garanties, de gouvernance et de suivi

55. Les garanties, les mécanismes de gouvernance et les systèmes de responsabilité sont essentiels à l'efficacité du financement de la biodiversité, mais des lacunes subsistent dans la mise en place des cadres de garanties officiels. Le financement de la biodiversité intervient souvent dans des zones riches sur le plan écologique mais socialement vulnérables, notamment les territoires autochtones, les espaces ruraux et les régions à faible revenu. En l'absence de garanties, les investissements en faveur de la biodiversité peuvent causer des dommages involontaires à la biodiversité elle-même et avoir des répercussions sociales négatives, telles que le déplacement de populations à la suite de l'extension des aires protégées, la perte des droits coutumiers sur les terres et les ressources, un impact différent selon le sexe et la restriction des moyens de subsistance tributaires des écosystèmes.

56. Dans l'ensemble, l'adoption de garanties est de plus en plus fréquente et leur application devient plus efficace. Des problèmes persistent néanmoins. En vue d'une étude sur la manière dont ont été appliquées les lignes directrices sur les garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique, adoptées dans les décisions XII/3 et 14/15¹⁴, le Secrétariat a procédé à une

¹⁴ Voir [CBD/SBI/6/INF/18](#) pour la version actuelle du projet d'étude. La version finale sera soumise à l'examen de la Conférence des Parties à sa dix-septième session.

enquête¹⁵ et recensé les difficultés chroniques suivantes, en précisant qu'elles n'étaient pas forcément présentes en toutes circonstances :

a) faiblesse des moyens institutionnels, du savoir-faire technique et des ressources financières dans les organismes d'exécution, les institutions financières et les partenaires communautaires ;

b) carence de fonds pour atteindre les objectifs de biodiversité et frais de justice et coûts de transaction et de vérification élevés ;

c) mauvaise coordination entre les parties prenantes, manque de systèmes d'information unifiés et chevauchement des interventions du fait de la limitation des échanges de données ;

d) déficience des systèmes de suivi, absence d'infrastructures et d'indicateurs normalisés, recours à des entités d'exécution pour la communication de l'information et difficulté à traduire les résultats en matière de biodiversité en indicateurs clefs de performance mesurables ;

e) incohérence entre les cadres de garantie nationaux et internationaux, multiplicité des politiques entre les partenaires, complexité et incertitude réglementaires et difficulté à transposer les cadres mondiaux en procédés opérationnels ;

f) difficulté à garantir la participation effective des parties prenantes, notamment obstacles au consentement préalable, libre et éclairé, restriction de l'accès à des informations adaptées à la culture locale et manque de sensibilisation des communautés aux principes de garanties ;

g) problèmes sur les plans juridique, institutionnel et de la gouvernance : précarité du régime foncier, faiblesse de l'état de droit, représentation limitée, exercice de pressions politiques et économiques et protections insuffisantes, pouvant entraver le respect des obligations et les conditions requises ;

h) manque de connaissances se rapportant aux garanties, asymétrie d'information entre les pays et les institutions financières et méfiance générale entravant la mise en œuvre.

57. Lorsque les interventions sur le plan du financement de la biodiversité ne s'accompagnent pas de mécanismes crédibles garantissant la responsabilité quant aux effets et à l'obtention de résultats, leur efficacité et leur légitimité à long terme risquent d'être compromises, en particulier dans les contextes où la perte de biodiversité touche les peuples autochtones et communautés locales. L'étude mentionnée au paragraphe 56 présente les bonnes pratiques, les enseignements tirés et des possibilités d'amélioration concernant la mise en place des lignes directrices.

58. Pour accroître l'efficacité du financement de la biodiversité, il faudra appliquer et faire respecter les directives de manière plus systématique, notamment par la voie d'un renforcement des capacités, de ressources suffisantes, d'une meilleure gouvernance, de la participation des parties prenantes, de l'harmonisation des politiques et normes en matière de garanties, ainsi que d'un meilleur accès à l'information à tous les niveaux. Des éléments de réflexion sur la manière de surmonter les obstacles aux garanties, dans le cadre de l'action plus large actuellement menée à ce sujet, sont présentés au paragraphe 7 du projet de décision figurant dans la recommandation 6/1.

G. Équité, accès et asymétries de pouvoir dans le financement de la biodiversité

59. Les contraintes sur les plans de l'équité et de l'accès entraînent souvent une représentation inégale, un financement insuffisant et un décalage entre les besoins de financement à long terme et le financement de projets à court terme, en particulier dans le domaine du financement international de la biodiversité. Les effets négatifs qui en découlent sont souvent plus importants pour les Parties qui sont des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que pour celles dont l'économie est en transition.

60. Les ressources nationales constituent la part la plus importante du financement possible de la biodiversité, mais leur mobilisation est largement tributaire de l'accès à un financement international

¹⁵ Voir notifications n° [2025-122](#) et [2025-137](#).

suffisant. Selon l'argument en faveur du « financement au service du financement », les résultats en matière de biodiversité nécessitent d'importants flux financiers nationaux qui soient durables et qui ne peuvent être remplacés par le seul financement extérieur¹⁶. Par conséquent, l'investissement dans des systèmes qui débloquent un financement national et notamment l'élaboration de plans nationaux de financement de la biodiversité et d'outils nécessaires à l'exécution de ces plans s'avère souvent plus rentable à long terme. Les obstacles associés aux moyens institutionnels mentionnés plus haut jouent donc un rôle à cet égard.

61. Le financement international de la biodiversité pourrait par conséquent servir à appuyer des procédés renforçant l'étiquetage budgétaire consacré à la biodiversité, la réforme des subventions, la consolidation des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et l'intégration de la biodiversité aux budgets. D'autres mesures de financement international pertinentes pourraient englober l'appui aux investissements dans des instruments innovants et le renforcement des capacités en faveur de la préparation et de l'exécution de projets. La garantie d'un accès au financement international de la biodiversité est donc un facteur important sur le plan de l'amélioration du financement national de la biodiversité.

62. Par ailleurs, les peuples autochtones et communautés locales, qui jouent souvent un rôle central dans la gestion de la biodiversité, se heurtent à des obstacles supplémentaires considérables pour accéder au financement. La complexité des conditions d'accès, le peu de considération manifesté par les institutions et la répartition asymétrique des risques restreignent la participation de ceux qui, dans de nombreux cas, gèrent le plus directement les écosystèmes.

63. Les asymétries réduisent l'efficacité du financement de la biodiversité, dans la mesure où elles se traduisent par une appropriation locale limitée, une légitimité affaiblie et un risque accru que les résultats en matière de biodiversité ne soient pas pérennisés. Pour accroître l'efficacité, il faut donc se concentrer non seulement sur les flux financiers globaux, mais aussi sur les modalités d'accès, de gouvernance et d'utilisation du financement à différents niveaux.

64. Plusieurs initiatives visant à ouvrir l'accès au financement des peuples autochtones et communautés locales ont été mises en place depuis l'adoption du Cadre. Certains des progrès les plus récents dans ce domaine sont présentés dans le document établi par le Secrétariat¹⁷.

IV. Conclusion

65. Les principaux obstacles au financement efficace de la biodiversité recensés dans le présent document se retrouvent à tous les niveaux, dans tous les pays et à toutes les étapes de l'élaboration et de l'exécution de projets, de l'échelon international à l'échelon local. Il est indispensable que les Parties mènent une action constante et délibérée pour y remédier si elles veulent atteindre les objectifs et cibles fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

66. Il est primordial de poursuivre et de renforcer les mesures visant à accroître le volume du financement de la biodiversité, conformément à la cible 19 du Cadre, afin de surmonter plusieurs obstacles énumérés dans le présent document. Elles peuvent comprendre l'élargissement de la base des parties contributantes, question faisant l'objet de la demande formulée au paragraphe 24 de la décision 16/34.

67. Il est capital d'aligner le financement international de la biodiversité sur les besoins spécifiques des projets et des pays, au-delà des cycles de financement et des thématiques de projets, et d'investir ces fonds dans des activités de renforcement des capacités et de réduction des risques afin de mobiliser des ressources nationales durables. Ces mesures sont fondamentales pour surmonter les

¹⁶ Pour de plus amples informations, voir Ines Verleye, « [Finance for finance' approach to catalyze biodiversity finance](#) », préparé en prévision de l'atelier sur la mobilisation des ressources, organisé par le Secrétariat à Rome du 10 au 13 février 2026.

¹⁷ Voir [CBD/SB8J/1/2](#).

obstacles systémiques empêchant la pleine réalisation des résultats escomptés en matière de biodiversité.

68. D'importants progrès en matière de suppression progressive ou de réforme des incitations, notamment des subventions préjudiciables à la biodiversité, ainsi que le renforcement des incitations positives pour la biodiversité, conformément à la cible 18, permettraient de débloquer des financements supplémentaires substantiels, notamment en faveur de la biodiversité, et d'améliorer l'efficacité du financement actuel et futur en faveur de la biodiversité.

69. Une meilleure intégration de la biodiversité aux processus internationaux et macroéconomiques pertinents, le renforcement des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, la comptabilité des écosystèmes, l'étiquetage budgétaire consacré à la biodiversité et les taxonomies de la biodiversité constituent d'importants progrès pour mieux tenir compte de la biodiversité dans la prise de décisions économiques. L'intensification des activités comme celles menées dans le cadre de l'Initiative de financement de la biodiversité, par exemple, offre une voie claire vers une meilleure intégration de la biodiversité.

70. L'amélioration de l'application et de la supervision des mécanismes de garanties existants dans le cadre des projets de financement de la biodiversité peut en renforcer sensiblement l'efficacité à tous les niveaux, quelle qu'en soit la provenance. Certaines recommandations sont proposées à cet égard au paragraphe 7 du projet de décision figurant dans la recommandation 6/1.

71. Par ailleurs, le fait d'accroître l'équité et l'accès au financement de la biodiversité pour les peuples autochtones et communautés locales, les femmes et les jeunes, en qualité d'importants gardiens de la biodiversité, peut considérablement en renforcer l'efficacité. Des améliorations opportunes pourraient comprendre le recours à des intermédiaires de confiance, une plus grande simplification des modalités d'accès et l'adaptation des initiatives de financement de la biodiversité aux besoins de ces groupes, en particulier par la voie d'un financement souple, à long terme et prévisible et d'investissements dans le renforcement des capacités.

72. L'augmentation de la participation et de la contribution aux initiatives relatives au suivi du financement de la biodiversité et aux taxonomies peut influencer considérablement sur la prise de décision concernant l'ampleur et l'affectation du financement nécessaire à la biodiversité. La mise en place d'unités consacrées au financement de la biodiversité aux ministères des finances et de l'environnement pourrait resserrer la coordination entre ces derniers et favoriser une meilleure harmonisation et une plus grande efficacité du financement de la biodiversité.

73. Enfin, l'investissement dans les moyens nécessaires à l'amélioration de l'efficacité globale du financement de la biodiversité, notamment par le déblocage de ressources nationales et le renforcement de leur efficacité, doit être considéré comme une démarche systémique visant à surmonter les obstacles recensés dans le présent rapport. Plusieurs des mesures énumérées ci-dessus peuvent jouer un rôle à cet égard.